

Déclaration d'intention d'achat contraignante

Description de l'objet

Rue, n°

NPA, Localité

Numéro de cadastre

Numéro d'appartement officiel

Venderesse-eur-s
(ci-après «venderesse-eur-s»)

Personne 1

Personne 2

Société / Communauté*

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, Localité

Téléphone

e-mail

Date de naissance

Lieu d'origine ou nationalité

Ev. livret pour étrangers

☐ B☐ C

☐ B☐ C

* Représentée par

Etat civil

Si marié-e, régime matrimonial

Utilisation

☐ Domicile principal☐ Résidence secondaire☐ Location

Résidence familiale

☐ Oui☐ Non

Acheteuse·eur·s

(ci-après «acheteuse·eur·s»)

Personne 1

Personne 2

Société/ Communauté*

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieux d'origine ou nationalité

Ev. livret pour étrangers

☐

B

☐

C

☐

B

☐

C

Rue, n°

NPA, Localité

*Représentée par

Etat civil

Si marié·e, régime matrimonial

Type de propriété collective
(acheteuse·eur·s)

Documents nécessaires

☐

Copie pièce d'identité officielle

☐

Attestation de domicile

☐

Copie certificat AVS ou caisse-maladie

☐

Confirmation de financement

☐

Autres

Dispositions

Par leur signature, les parties susmentionnées confirment leur intention d'achat, respectivement de vente, et leur acceptation des conditions ci-après relatives à l'acquisition de l'immeuble précité et du contenu de l'annexe

Prix d'achat [CHF]

Acompte avant authentification

Saisir acompte [CHF]

Cet acompte est facturé par Raiffeisen Immo SA, qui le conserve à titre de dépôt fiduciaire non rémunéré. Il doit être réglé dans les cinq jours à compter de la réception de la facture correspondante et il est imputé sur le prix d'achat en cas d'authentification.

A la passation du contrat de vente authentique, la responsabilité de l'«acompte» à l'égard des acheteuse·eur·s est transférée de Raiffeisen Immo SA au vendeur·e·s. En parallèle, les acheteuse·eur·s acceptent d'émettre une éventuelle demande de remboursement de cet acompte exclusivement à l'égard des vendeur·e·s.

Conformément à l'art. 216 CO, la transaction décrite dans le présent contrat requiert la passation d'un acte authentique. Jusqu'à ce moment, les vendeuse-ur-s peuvent recevoir d'autres offres pour l'objet de la vente. Si les vendeuse-ur-s se désistent de la vente de l'immeuble, Raiffeisen Immo SA rembourse l'intégralité de l'acompte versé aux acheteuse-ur-s.

Si les acheteuse-ur-s se désistent de l'achat de l'immeuble après la signature de la présente déclaration d'intention d'achat par les deux parties, une indemnité forfaitaire de CHF 3'000.00 (hors TVA) est due. Ce montant est imputé sur la caution ou l'acompte éventuellement versé ou facturé séparément. Tout avoir restant est remboursé aux acheteuse-ur-s.

Authentification

Droit de préemption

Prix d'achat restant

Transfert de propriété

Émoluments

Impôt sur les gains immobiliers

Remise

Commercialisation de l'objet Les parties sont informées que Raiffeisen Immo SA poursuit en principe la commercialisation de l'immeuble jusqu'à son authentification. Dans des cas particuliers, la commercialisation peut être interrompue dès que le montant de la réservation est payé, qu'une preuve de financement écrite est présentée et qu'il est prouvé qu'une date est fixée à l'office notarial pour l'authentification.

Consentement à l'envoi par e-mail Les parties sont informées et acceptent expressément que la correspondance requise avec les offices notariaux et les services officiels peut être échangée par e-mail et dans le respect des dispositions applicables du droit relatif à la protection des données.

Par le présent accord, Raiffeisen Immo SA est autorisée à faire établir le contrat de vente par un office notarial. Un exemplaire de ce contrat est remis aux deux parties pour examen préalablement au rendez-vous fixé à l'office notarial.

Lieu, date _____ Lieu, date _____

Acheteuse-ur-s _____ Venderesse-ur-s _____